

Canada
Province de Québec
MRC de Beauharnois-Salaberry
Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka

Procès-verbal de la **séance extraordinaire du conseil, tenue le mardi 7 mars 2023 à 9h00**, à la salle du conseil de la municipalité au 221 rue Centrale, sous la présidence de Jean-François Gendron.

Sont également présents les conseillers suivants;

Sylvain Poirier
Mario Prévost
Louise Théorêt
Raymond Martin
Jacques Mailloux
Mario Archambault

M. Éric Beaulieu, directeur général et greffier-trésorier est également présent.

ORDRE DU JOUR

- 1 Ouverture de la séance
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Période de questions du public
4. **Adoption du procès-verbal**
5. **Finances et administration**
 - 5.1 Avis de motion règlement
437-2023 Règlement modifiant le règlement numéro 436-2022, règlement décrétant les taux de taxation et de tarification des services municipaux ainsi que les conditions de perception pour l'exercice financier 2023
 - 5.2 Adoption du règlement 437-2023, Règlement modifiant le règlement numéro 436-2022 règlement décrétant les taux de taxation et de tarification des services municipaux ainsi que les conditions de perception pour l'exercice financier 2023
 - 5.3 Adjudication du contrat de construction de la caserne d'incendie
6. **Urbanisme et environnement**
7. **Loisirs, culture et vie communautaire**
8. **Travaux publics**
9. **Sécurité publique**
- 10 Fermeture de la séance

1. Ouverture de la séance

Les membres du conseil présents à l'ouverture de la séance forment quorum, la séance est déclarée constituée par le président.

CO2023-03-07-0234 2. Adoption de l'ordre du jour

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté avec le retrait du point 5.3

3. Période de questions du public

Il est prévu une période de questions du public.

4. Adoption du procès-verbal

5. Finances et administration

CO2023-03-07-0235 5.1 Avis de motion règlement

437-2023 Règlement modifiant le règlement numéro 436-2022, règlement décrétant les taux de taxation et de tarification des services municipaux ainsi que les conditions de perception pour l'exercice financier 2023

Avis de motion est donné par Sylvain Poirier, que le projet de règlement 437-2023 Règlement modifiant le règlement numéro 436-2022, règlement décrétant les taux de taxation et de tarification des services municipaux ainsi que les conditions de perception pour l'exercice financier 2023 sera présenté.

CO2023-03-07-0236 5.2 Adoption du règlement 437-2023, Règlement modifiant le règlement numéro 436-2022 règlement décrétant les taux de taxation et de tarification des services municipaux ainsi que les conditions de perception pour l'exercice financier 2023

ATTENDU QUE le conseil a adopté le règlement 436-2022 règlement décrétant les taux de taxation et de tarification des services municipaux ainsi que les conditions de perception pour l'exercice financier 2023;

ATTENDU QU'UNE erreur administrative s'est glissée lors de l'adoption du règlement 436-2022;

ATTENDU QUE le taux de taxation foncière générale doit être modifié

ATTENDU QUE le conseil a procédé au dépôt d'un avis de motion lors de la séance extraordinaire du 7 mars 2023;

POUR CES MOTIFS, Mario Prévost procède au dépôt de la présentation du premier projet du règlement 437-2023.

6. Urbanisme et environnement

7. Loisirs, culture et vie communautaire

8. Travaux publics

9. Sécurité publique

10. Fermeture de la séance

L'étude des sujets à l'ordre du jour étant complétée, Il est unanimement résolu que la séance soit et est levée, il est alors 9h18.

Jean-François Gendron
Maire

Éric Beaulieu
Directeur général et greffier-
trésorier

Je, Jean-François Gendron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal

Jean-François Gendron
Maire